



La Sécu en Belgique : repenser les termes du débat (2/3)

Introduction générale aux trois articles

La Sécurité sociale n'a jamais été autant remise en question qu'aujourd'hui. Que ce soit en France ou en Belgique, les gouvernements conçoivent sans cesse de nouvelles réformes pour combler le « déficit de la Sécu ». Et même ses plus ardents défenseurs semblent parfois incapables de revendiquer davantage qu'un « sauvetage » de la Sécurité sociale. Le monde semble ainsi partagé entre ceux qui voudraient « détricoter » le système de protection sociale et ceux qui pensent qu'en bricolant elle pourrait encore jouer un rôle, notamment de réduction des inégalités.

Rares sont désormais ceux qui voient dans la Sécurité sociale un modèle d'avenir, une institution prometteuse, voire révolutionnaire. Mais ils existent. Notamment, au premier rang d'entre eux, Bernard Friot, sociologue et économiste français. Dans cette série de trois articles, nous avons choisi de lui donner la parole ; d'écouter attentivement, d'une oreille bienveillante mais critique, ce qu'il nous dit ; d'enfiler ses lunettes pour relire l'histoire de la Sécurité sociale, de sa création aux réformes qui nous sont proposées depuis les années 80 (article 1) ; de réinterroger et redéfinir les termes du débat qui pourraient brider notre créativité pour envisager des alternatives (article 2) et de présenter l'avenir qui pourrait découler des propositions de Bernard Friot, notamment mais pas seulement — tant s'en faut — le salaire à vie.

En quelques mots :

- Il n'y aurait donc aucune alternative ?
- Le coût de la sécurité sociale
- Définition du travail

Mots clés liés à cette analyse : sécurité sociale, redistribution des richesses, inégalités, travail.

Introduction

Les mots sont importants. Et si parler aujourd'hui de « trou de la sécurité sociale », de « charges salariales et patronales », et d'« État social *actif* » ne choque pas, c'est parce que nous avons intégré un discours très négatif vis-à-vis de la Sécurité sociale. L'expression « trou de la Sécurité sociale », désormais courante dans l'usage, identifie la Sécu comme une institution coûteuse, non rentable (à la limite, un luxe...), dans laquelle il faudra couper à la première crise venue. Quand nous parlons de « charges », nous percevons la cotisation sociale négativement, comme une réduction de notre pouvoir d'achat. Et quand on nous parle d'« État social *actif* » pour décrire les dispositifs d'action locale mis en place depuis les années » 80, nous l'opposons au vieil État *passif* qui a mis en place la Sécurité sociale, et qui serait moins efficace pour lutter contre la pauvreté.

En préparant cet article, nous avons choisi de revenir sur trois points, de contexte ou de terminologie, cruciaux pour mieux penser la question de l'avenir de la Sécurité sociale.

Ainsi, nous aimerions aborder :

- le contexte dans lequel se pense aujourd'hui la Sécurité sociale (celui d'un monde où seule

- l'économie de marché semble possible, voire souhaitable) ;
- quel sens on pourrait bien donner à ce fameux « trou » de la Sécu ;
 - le sens même des mots « travail », « emploi » et « salaire ».

1. TINA (There is no alternative)¹

La première étape nécessaire à une remise en question du dogme néo-libéral passe par la remise en cause du TINA. Dire qu'il n'y a pas d'alternatives au néo-libéralisme est évidemment une affirmation qui revient à exclure le débat démocratique.

Qu'il n'y ait pas d'alternative au néolibéralisme serait, sur le plan empirique déjà, très discutable. Lors de la crise de 1929, c'est plutôt une politique de réinvestissement qui a été menée dans le monde entier, avec, par exemple, le New Deal de Roosevelt, qui a notamment été suivi en Belgique par le gouvernement Van Zeeland.

Nous renvoyons au livre d'Olivier Bonfond² qui vise à déconstruire le dogme du TINA et montre les nombreuses alternatives existantes pour sortir un État de la crise en évitant l'austérité.

Avant même d'aborder la question de la Sécurité sociale, il faudrait donc s'autoriser à recadrer le débat.

2. La sécurité sociale est trop coûteuse.

Parler de « trou de la Sécu » ou affirmer à l'envi que ce système de protection sociale est trop coûteux comporte plusieurs présupposés (tous discutables).

D'abord, cela revient à sous-entendre que la Sécurité sociale pourrait être rentable, non déficitaire. Alors que ce n'est évidemment pas sa finalité. Notons, au passage, qu'on ne parle jamais du « trou de l'Éducation ou de la Défense ». Et, sans même parler d'investissement dans un capital humain et social, rappelons simplement le droit à mener une vie dignement (article 23 de la Constitution, reproduit dans le 1^{er} article de cette série).

Ensuite, cela signifierait que la Sécurité sociale n'est pas finançable par des moyens publics, si bien qu'elle devrait être, au moins partiellement, privatisée... Nous verrons dans le troisième article que toutes les voies de financement public n'ont pas été épuisées. En particulier celle d'une hausse du taux de cotisation — peut-être la seule piste qui soit à la fois relativement accessible et

¹There is no alternative (TINA), traduit en français par « Il n'y a pas d'autre choix » ou « Il n'y a pas d'alternative » ou « Il n'y a pas de plan B », est un slogan politique attribué à Margaret Thatcher lorsqu'elle était Premier ministre du Royaume-Uni et qui se résume à dire que l'économie de marché est incontournable.

²Voir son livre : *Il faut tuer Tina*, ainsi que le site internet qui continue son idée : <http://www.ilfauttuertina.net/>

potentiellement subversive.

Enfin, parler d'une sécurité sociale trop coûteuse renvoie souvent aussi à l'idée que la gestion publique serait toujours moins efficace. Sans entrer dans une étude détaillée et complète des privatisations ici ou ailleurs (on pense évidemment aux chemins de fer britanniques), notons que, selon l'OMS, le système de santé français, qui fonctionne par cotisation, est 20 % plus efficace que le système américain (privé). La France est d'ailleurs classée quatrième mondiale en termes de performances au niveau de la santé, alors que les États-Unis sont 72^{es}. Et cela en dépit du fait qu'un Américain dépense en moyenne presque le double d'un Français en matière de santé.

3. Le seul vrai « travail » est celui qui fait fructifier le capital

La définition du travail est probablement de l'enjeu le plus complexe et le plus important. La définition du travail et de la valeur sont centrales dans le capitalisme (et dans tout autre régime – c'est sans doute la question politique par excellence). Commençons par un simple exemple. Imaginons Pierre en train de tondre la pelouse. Celui-ci est-il en train d'effectuer un travail ? On pourrait dire que non, Pierre tond la pelouse devant chez lui : il effectue cette tâche dans le cadre de son temps de loisir, et il n'y a aucune raison de le payer. Mais imaginons le cas de figure où Pierre s'est fait engager pour tondre la même pelouse, employé par l'entreprise *Jardin Copain*. Il effectue donc effectivement un travail et est rémunéré. Dans ce cas, on dira que *Jardin Copain* produit de la valeur.

Nous voyons donc que la notion de travail est plus compliquée qu'elle n'en a l'air. Dans les deux cas évoqués, Pierre utilise la même tondeuse, tond la même pelouse, et obtient le même résultat, qui a – a priori – la même utilité. Ce n'est donc pas son activité concrète qui détermine si oui ou non il effectue un travail. Ce qui définit s'il est en train de travailler ou pas, et donc si, oui ou non, il mérite d'être rémunéré, c'est l'argent qu'il est susceptible de faire gagner à son employeur et, le cas échéant, aux actionnaires ou prêteurs de *Jardin Copain*. Dit comme ça, cela peut sembler évident, et on peut très vite se demander comment quelqu'un pourrait être payé alors qu'il ne s'inscrit pas dans un modèle économique viable où ses rentrées compenseraient ses coûts et son temps de travail.

Prenons à présent un troisième cas. Pierre est à présent employé communal, et il effectue la tonte de la pelouse. Dans ce cas, Pierre est bel et bien rémunéré, pourtant il ne met pas du capital en valeur. Il est payé directement par la commune, et donc par l'impôt. Là où le capitaliste qui est en nous sera tenté de dire qu'il s'agit donc d'une dépense, d'une simple perte économique, et que la commune ferait mieux de passer par une entreprise marchande (qui par ailleurs lui coûterait sans doute plus cher), nous pouvons aussi voir une redéfinition de la notion de travail et de valeur. L'employé de la commune, tout comme le professeur universitaire ou le médecin public a un statut tout à fait à part dans l'économie. Ils ne sont pas payés par des entreprises dont le seul but (et aussi l'obligation) est

la maximisation du profit, mais bien par des caisses qui rassemblent de l'argent obtenu par cotisation. Leur salaire ne leur est pas versé en fonction de la valeur économique qu'ils rapportent aux actionnaires qui possèdent leur société, mais de leur grade et d'une autre conception de l'utilité sociale.

Bernard Friot, à qui nous avons emprunté l'exemple du tondeur de gazon, parle de travail « physique » et de travail « symbolique ». Peu importe, après tout, pourvu qu'on réalise que seul le travail physique (la matérialité de la production) est indiscutable. L'éboueur ramasse les ordures, le chirurgien esthétique refait les seins de riches quadragénaires ; on peut apprécier l'absence de poubelles et la présence d'une poitrine. Mais que le second gagne infiniment mieux sa vie que le premier est arbitraire, une pure construction sociale. C'est une évidence qu'il est parfois bon de rappeler.

Conclusion

Si on se donne le droit de penser des alternatives en dehors du cadre existant, si on réalise que la Sécurité sociale est finançable et qu'elle constitue un précieux bien commun et si on est disposé à repenser les catégories de « travail » et « salaire », on est prêt pour aborder les propositions concrètes de Bernard Friot, et notamment celle de salaire à vie. Ce sera l'objet de notre troisième et dernier article.

Marian de Foy

Valéry Paternotte

Décembre 2017

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société :

Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.

Finance et individu :

Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif

d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

Finance et proximité :

Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.